

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Réunion du 25 septembre 2020 à 18h au CACS**

Convocation en date du 19 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, au Centre d'Animations Culturelles et Sportives.

**Présents :**

Mmes MICHEL Josiane, COLAZZO Ginette, MARAIS Michelle. LETEVE Claudie, DUBREUIL Marie-Claude, PEROUX Angèle et CHATELIN Fatima

Ms VIALTAIX François, HORMIERE Pierre, AUTIN Francis, JULIENNE Didier, TINDILLERE Alain, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry.

Absent : André LESICKI

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle.

Assistée de : Marie MAILLARY, Secrétaire de Mairie

**2020-09-34 – Liste des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, le conseil doit mettre en place une commission communale des impôts directs (CCID). Elle est composée pour les communes de moins de 2000 habitants de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à la durée du mandat du conseil municipal, soit 6 ans.

Cette commission a pour rôle notamment de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire propose les candidats suivants :

Commissaires titulaires :

- CHAGNON Frédéric
- BICHARD Daniel
- COULEAUD Claire
- BELIER Alain
- VERGÉ Philippe
- JULIENNE Didier

Commissaires suppléants :

- SIMONNET Jacques
- GIRARD Dominique
- MAGLIOCCO Jean-Pierre
- MICHAUD Daniel
- PARIS Laurent
- POBEAUD Didier

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- propose les candidatures énoncées par Monsieur le Maire.*

**2020-09-35 – Délégué SIVOM Rive Gauche (Syndicat intercommunal à vocations multiples)**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur MARAIS Eric, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire pour représenter la commune au sein du SIVOM d'Huriel.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- Nomme Eric MARAIS, délégué au SIVOM d'Huriel*

**2020-09-36 – Délégué au SDE03 (Syndicat départemental d'énergie)**

Monsieur le Maire explique que Montluçon Communauté a nommé Pierre HORMIERE délégué au SDE03 afin d'y représenter l'EPCI. De ce fait, il lui est impossible de représenter la commune de Lignerolles.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur JULIENNE Didier (qui est actuellement le suppléant de M. HORMIERE), délégué titulaire et Madame MICHEL Josiane, déléguée suppléante.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- Nomme JULIENNE Didier délégué SDE03 Titulaire*  
*Et Madame MICHEL Josiane, déléguée SDE03 suppléante.*

**2020-09-37 – Modifications du Budget Principal – Travaux supplémentaires réseau place de l'Eglise**

Lors des travaux de la tranche 3 du CCAB, il est apparu que les eaux de pluie de l'église, côté mur de la propriété Chabassier, n'étaient pas canalisées. SMTBP, en charge des travaux du CCAB tranche 3, Place de l'Eglise, a alors proposé de les exécuter pour un montant de 4 839.30 €. Ces travaux ayant été effectués mais non prévus dans le budget, ont été réglés sur le programme Voirie de la commune. Il convient de remettre les crédits nécessaires sur ce programme :

- c/ 2313 (opé 60) : - 4840 €*
- c/ 2315 (opé 32) : + 4 840 €*

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- adopte les modifications du budget énoncées.*

### **2020-09-38 – Modification du Budget Principal : Achat d'un débroussailleur**

Monsieur le Maire explique qu'il a procédé à l'achat d'un débroussailleur durant l'été pour remplacer un débroussailleur défectueux. Cet achat n'ayant pas été prévu au budget, il convient de modifier le budget pour régler la facture de 735.00 € chez Guillaume Motoculture.

- c/2313 (opé 60) : - 735.00 €
- c/2188 (opé 158) : + 735.00 €

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte les modifications budgétaires énoncées.*

### **2020-09-39 – Modification du Budget Principal : reversement sur Salaire**

Monsieur le Maire explique que la commune perçoit de l'assurance Groupama le remboursement du salaire de M. BUISSON Laurent, adjoint des services techniques titulaire, actuellement en congés longue durée depuis le 17/01/2018. Afin de pouvoir le remplacer, il convient d'intégrer dans le budget, les sommes remboursées comme suit :

- c/6419 (recette) : + 6800 €
- c/6413 (dépense) : + 2000 €
- c/ 6411 (dépense) : + 4800 €

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte les écritures modificatives énoncées.*

### **2020-09-40 – Modification du Budget Principal : CCAB 2 tranche 2 et 3 : transfert de crédit**

La tranche 2 du CCAB étant terminée, il s'agit de transférer les crédits restants sur le programme de la tranche 3 :

- c/2313 (opé 57) : - 34 000 €
- c/ 2031 (opé 57) : + 1 124 €
- c/ 2313 (opé 58) : + 32 876 €

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte les modifications du budget énoncées.*

**2020-09-41 – Modification du budget : Intégration du FPIC (Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Afin d'intégrer les opérations budgétaires liées au FPIC, il convient de modifier le budget comme suit :

- c/739223 (versement) : + 420 €
- c/ 73111 (encaissement) : + 420 €

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte les modifications du budget énoncées.*

**2020-09-42 – Modification du budget Principal : intégration du legs Chabassier**

Afin d'intégrer dans l'actif de la commune le legs Chabassier et régler les frais du Notaire il convient de procéder aux modifications du budget comme suit :

- chapitre 041 – c/2138 (dépense) : + 200 000 €
- chapitre 041 – c/ 10251 (recette) : + 200 000 €
- c/ 2313 (opé60) : - 3640 €
- chapitre 041 – c/ 2138 (dépense) : + 3640 €

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte les modifications du budget énoncées.*

**2020-09-43 – SDE03 : Dissimulation des réseaux électriques Rue du Charron – Part communale**

Monsieur le Maire indique qu'avant de procéder à la réfection de la Rue du Charron, il est nécessaire de faire un enfouissement des lignes électriques et modifier l'éclairage public.

Le SDE03 indique que les travaux coûtent 31 370 € avec un financement de 21 959 € du SDE03, et un reste à charge de 9 411 € pour la commune.

Le financement communal peut se faire sur 5, 10, ou 15 ans.

Monsieur le Maire propose un étalement du financement sur 15 ans, soit 652 e/an (à prévoir en fonctionnement).

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *valide le paiement de la charge communale sur 15 ans, soit 652 € par an.*

#### **2020-09-44 – SDE03 : Eclairage public lié à la dissimulation Rue du Charron**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'enfouissement du réseau électrique, il est nécessaire de refaire l'EP de la rue du Charron. Le SDE03 indique que le coût est de 5 900 € dont 2 097 € sont à la charge du SDE03 et 3 893 € à la charge de la commune.

L'étalement de la charge financière (en section de fonctionnement) peut être soit de 3 893 € soit 782 € sur 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'étaler le remboursement sur 5 ans.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *valide la participation de la commune sur 5 ans, soit 782/an.*

#### **2020-09-45 – Proposition d'achat d'une partie du Chemin du Rocquet**

Monsieur le Maire explique que Monsieur DIOT Benoit, habitant Chemin du Rocquet, souhaite acheter une partie de cette voie qui sépare sa maison de plusieurs parcelles lui appartenant. Afin de pouvoir avoir un ensemble d'un seul tenant, il propose en contrepartie, de céder à la commune, sur ses parcelles une voie permettant la continuité du Chemin du Rocquet. Cette voie communale fait le lien entre la Rue des Perches et la Rue du Forgeron dans le bourg ; elle dessert des habitations et des jardins.

Monsieur le Maire explique que pour vendre une partie de la voie communale classée dans le domaine public de la commune, il convient de borner la partie du Chemin du Rocquet qui intéresse Monsieur DIOT, de la soumettre à enquête publique en vue de son classement dans le domaine privé de la commune pour aliénation. En effet, en l'état actuel il est impossible de vendre du domaine public.

Monsieur le Maire propose d'émettre un accord de principe à condition que l'intégralité des charges soient supportées par Monsieur DIOT Benoit, à savoir les frais de bornage et de géomètre, le coût du commissaire enquêteur et les frais de notaire.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *donne son accord de principe à la vente d'une partie du Chemin du Rocquet au profit de Monsieur DIOT dans les conditions énoncées par M. le Maire.*

#### **2020-09-46 – Proposition de vente de la parcelle ZL 20**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu en mairie de Mesdames MOULINE Jacqueline et DEVERINES Michèle, propriétaires de la parcelle ZL 20 sur la commune de Lignerolles. En effet, elles souhaitent vendre à la commune une parcelle de 1800 m<sup>2</sup> (taillis essentiellement) pour 600 €.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle jouxte la parcelle de la commune ZH 73 (Rocher d'Escalade), elle est classée en Zone N du PLU et ne présente que peu d'intérêt pour la commune.

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *décide de ne pas donner suite à la proposition de Mmes MOULINE et DEVERINES.*

### **2020-09-47 – Convention territoriale globale avec la CAF**

Le contrat enfance jeunesse de la commune de Lignerolles est arrivé à expiration le 31 décembre 2019. Les travaux de renouvellement de ce contrat se sont donc engagés avec la CAF de l'Allier. Ils sont l'occasion de travailler sur une actualisation de l'analyse des besoins des familles. Le maintien et le développement des services qui leur sont dédiés restent un enjeu majeur pour leur bien-être, mais aussi pour la cohésion et l'attractivité du territoire.

Au-delà des seuls domaines de l'enfance et de la jeunesse, la CAF de l'Allier propose à la commune de s'engager dans un partenariat stratégique plus large avec la mise en place d'une Convention Territoriale Globale.

Une telle convention poursuit une double logique :

- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé.
- décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale.

Elle constitue un levier pour :

- favoriser la coordination entre la CAF et les communes.
- partager un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et impulser des projets prioritaires.
- expliciter davantage nos actions mutuelles du territoire.
- gagner en efficacité et rationaliser nos engagements contractuels.

Ces objectifs sont d'autant plus importants que la fluidité des relations avec la Caf de l'Allier doit être renforcée dans certains domaines et que ses interventions sur le territoire sont particulièrement importantes.

L'ensemble de ces éléments et les projets du territoire à venir justifient la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic social et territorial global.

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *approuve et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Allier.*

Monsieur le Maire demande qu'un élu puisse l'assister, voire le suppléer dans ce projet. Madame Marie Claude DUBREUIL se porte volontaire.

## 2020-09-48 – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Suite au départ de Madame MAILLARY Marie, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe aux fonctions de Secrétaire de Mairie, pour la Mairie d'Huriel au 1<sup>er</sup> novembre 2020, Monsieur le Maire explique la nécessité de supprimer son grade su tableau des effectifs et de créer celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il propose le tableau modifier suivant :

<b>GRADE</b>	<b>Heures/hebdo</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Stagiaire</b>	<b>Situation</b>
Adjoint Technique Territorial Entretien des salles	21h		X	1 agent
Adjoint d'animation Territorial Périscolaire + aide aux maternelles	17h30			<b>Vacant</b>
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe Restauration scolaire	25h	X		1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts	17h30		X	1 agent
Adjoint Technique Territorial Espaces verts, bâtiments voiries	35h	X		1 agent
Adjoint Administratif Principal 1ère classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		<b>Supprimé</b>
Adjoint administratif Accueil mairie	19h			<b>Vacant</b>
Adjoint d'animation en surplus d'activité jusqu'au 03/07/20	7h30			1 agent
Adjoint Administratif Principal 2ème classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie	35h	X		<b>Créé</b>

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *adopte le tableau des effectifs modifié pour le 1<sup>er</sup> novembre 2020.*

Monsieur le Maire remercie Madame MAILLARY pour son professionnalisme dont elle a fait preuve pendant toutes les années passées au service de la commune de Lignerolles et pour son implication dans ses fonctions. Il lui souhaite pleine réussite à la Mairie de d'Huriel.

### Informations

- Travaux Place de l'Eglise : les travaux (dans le cadre du CCAB2 tranche 3) de la SMTPB sont terminés. La réception des travaux a été signée le 24 septembre 2020. Il reste cependant la plantation des espaces verts et fleuris qui devrait avoir lieu début octobre, courant novembre.
- Radars pédagogiques : Monsieur le Maire a souhaité mettre en place dans le bourg, des radars pédagogiques. Ceux-ci sont prêtés pour 15 jours par Montluçon

Communauté. L'un est situé près de l'église, l'autre en face du CACS, les deux sont en zone 30 du bourg. Ces radars pourront ensuite fournir des données statistiques sur le comportement des automobilistes dans cette zone, près de l'école. Eric MARAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint du Maire est chargé de faire un article pour le journal La Montagne.

- Legs Chabassier : Monsieur le Maire indique avoir reçu Madame LAMOTTE Sophie, Trésorière Principale du Trésor Public de Montluçon et Mme POUZET Françoise, agent comptable au sujet des objets divers et variés qu'il y a dans la maison de Monsieur Chabassier, reçu en legs. Monsieur le Maire explique qu'il faut faire un inventaire dans la maison. Pour les objets de valeur trouvés, ils doivent être expertisés par le service des Domaines. Il indique ensuite la nécessité de faire une délibération pour faire entrer dans le domaine privé de la commune les objets de l'inventaire afin qu'ils puissent ensuite être vendus.
- Salle de mobilité : Monsieur le Maire indique la nécessité de pouvoir mettre à disposition de la classe des maternelles une salle de mobilité. Actuellement, cette pratique est faite au CACS. Madame KERGROHENN Anne, architecte, a rencontré Monsieur le Maire afin d'étudier un projet d'agrandissement du CACS ou bien la transformation de la « Maison du Gardien » dans la propriété du legs Chabassier.
- Commissions de Montluçon Communauté : Monsieur le Maire explique que l'EPCI fonctionne en commissions qui étudient et font des propositions. Ces dernières sont étudiées puis validées en Bureau Communautaire, pour ensuite faire l'objet de délibérations présentées devant le conseil communautaire. Il existe 15 commissions. Messieurs PENTHIER et MARAIS représentent la commune pour les commissions Ruralité, Tourisme, Développement Culturel et Vie sportive, Mobilité et transport et eau et assainissement.
- Photovoltaïque : Monsieur HORMIERE, adjoint du Maire propose, par le biais du SDE03 d'élaborer un diagnostic pour équiper les bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques. Il a un rendez-vous avec un technicien du SDE03 le 6 octobre à 14h. Les membres de la commission Bâtiments sont invités. Il précise qu'il attend un rendez-vous avec Monsieur CHAGNON d'ENEDIS, pour la partie Electricité et contrats.
- Chauffage : Monsieur HORMIERE indique avoir fait le tour des installations de chauffage du legs Chabassier avec Monsieur Christian MESSIOUX. Ce dernier a procédé à l'installation d'une partie des chaudières. Monsieur HORMIERE remercie Monsieur MESSIOUX pour cette visite intéressante. Il indique également avoir contacté l'entreprise DM2C afin d'intégrer dans le contrat de maintenance actuel, les chaudières du legs. Il précise qu'il faudra prévoir pour le BP 2021, les coûts inhérents.
- Cantine : les élus se relaient actuellement au service de cantine afin d'assurer une meilleure surveillance et organisation des 2 services. Monsieur le Maire souhaite que cette action se poursuive jusqu'aux vacances de la Toussaint et remercie pour leur implication MM MARAIS, VIALTAIX, et Mme COLAZZO. Il indique qu'une famille a demandé une alternance entre les 2 services entre chaque période de vacances. Monsieur le Maire y est favorable.
- Monsieur TINIDILLERE Alain, s'oppose à l'installation d'un verrou sur la porte du couloir (entre les WC et le hall) à l'école. En effet, suite à la fugue d'une élève de CM2 prétextant vouloir se rendre aux toilettes lors de la pause méridienne, Monsieur le Maire a proposé qu'un verrou soit installé sur cette porte de service. Ainsi, l'agent qui surveille les enfants dans la cour, pourra fermer l'accès au Hall et donc à la porte

de sortie (porte anti-panique), lorsque les enfants iront aux toilettes. L'agent étant seule pour surveiller les enfants, Monsieur TINDILLERE propose que les élèves se rendent aux toilettes par deux. Il trouve que l'installation d'un verrou pourrait nuire aux circuits d'évacuation en cas de problème dans l'établissement.

- Don de charbon : Monsieur AUTIN Francis propose que le charbon qui a été transporté de la maison de M. Chabassier à la gare de marchandises soit donné au secours populaire.
- Foyer Logement des Coupances : Madame DUBREUIL Marie-Claude indique que Mme LESCURAT Pascale a été élue Présidente du foyer, et Mme BENOIT GOLA Anne-Cécile Vice-Présidente. La contribution de la commune n'augmente pas, des logements sont vacants.
- Eclairage Public : Monsieur AUTIN Francis indique que M. BOUGAREL, Chemin des Bregières, demande un EP devant chez lui. Monsieur le Maire lui répond qu'il le rencontrera.
- La vie des Abeilles : Ms DAVIER et COMBEMOREL (habitants Route des Agrôles) ont réalisé un documentaire éducatif sur la vie des abeilles. L'information sera relayée auprès de l'école.
- Team Cycliste Montluçon : Monsieur le Maire indique que M. SISTOU du TCM peut faire une intervention auprès de l'école sur la bonne pratique du vélo sur route. L'activité serait encadrée par des motards.
- Circuits de randonnées : Il a été signalé un défaut de signalisation sur les circuits de randonnées de la commune. Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré M. CAILLOT, agent de Montluçon Communauté en charge des sentiers de randonnée. Ce dernier s'engage à faire le nécessaire lorsque son étude prospective des circuits sera terminée.
- Bulletin Municipal : Monsieur MARAIS Eric, indique qu'il prospecte actuellement pour des devis afin de préparer le bulletin municipal de la commune. Il précise qu'il organisera très prochainement une réunion de sa commission Communication. Afin d'étoffer ce bulletin, il propose de faire un article sur M. PAILLOUX (vendange et vin) et sur les travaux de l'association St Martin qui œuvre à la restauration des statues de l'église. Monsieur le Maire souligne le travail remarquable de restauration.

Fin de séance : 19h35